



Au sujet des mesures sociales à Météo-France par la CFDT-Météo

Les mesures sociales ont pour principal objet la reconnaissance des efforts fournis par les salariés, par exemple en leur garantissant une progression ou a minima le maintien de leur pouvoir d'achat. Or, ce n'est plus le cas pour nombre d'agents de Météo-France. Actuellement, les agents paient deux fois la note : ils subissent des suppressions d'effectifs qui contraignent à toujours plus de productivité, mais leur pouvoir d'achat est en baisse.

Il s'agit aussi de valoriser « les corps » ou plus largement les différents statuts (car les personnels contractuels ne sauraient être écartés de toute mesure sociale ad vitam aeternam).

La première question est celle du grain à moudre.

La ministre de la Fonction Publique (FP) a fixé le cap à ses interlocuteurs dans les négociations sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations. Elle indique ce qu'elle peut faire et ce qu'elle ne peut pas faire (discours du 10 mars 2015).

« Je sais que vous attendez un signal, la revalorisation du point d'indice. Je n'ai pas aujourd'hui, dans le contexte difficile que vous connaissez, de mandat sur ce point.

En revanche, je dispose effectivement d'un mandat pour conduire la négociation PPCR. Et je dispose à cet effet d'une autorisation de négocier dans le cadre du budget triennal pour 2016 et 2017. J'ai également la latitude d'engager la rénovation des grilles sur plusieurs années, telle qu'annoncée précédemment. »

Nous attendons de la direction des propos encore plus précis : de quelle enveloppe dispose-t-on à Météo-France pour les mesures sociales?

La seconde question est celle de la définition d'une politique pour les prochaines années. A l'instar de ce qui se pratique à l'Aviation Civile (protocole sur 3 années), la CFDT-Météo souhaite un projet d'accord pluriannuel.

En liminaire, la CFDT-Météo précise son cadre de travail :

- les revendications ci-après relèvent d'un périmètre relativement réduit : ce qui paraît être du pouvoir de la direction de Météo-France, ou ce sur quoi elle peut influencer.
- la CFDT se restreint dans ce document aux mesures immédiatement chiffrables, pas aux principes de paye ou aux mesures de gestion ou d'ARTT.

En guise d'illustration :

- l'intégration des primes dans les salaires (sans perte de pouvoir d'achat, c'est à dire avec cotisations associées prises en charge) est une mesure que nous soutenons sans réserve, mais elle relève de la Fonction Publique, est même annoncée par la ministre (10 mars 2015).
- des heures supplémentaires sont manifestement subies à Météo-France. Elles ne doivent pas rester sans compensation - mais cela n'est pas directement chiffrable -, ce n'est pas dans ce document que nous portons sa revendication.
- la CFDT-Météo ne traite pas, dans ce document, des problématiques de fongibilité (des postes qui pourraient être occupés par des corps de niveau différent, ex TSM / ITM de plus en plus souvent), de recrutements ou encore de la reconnaissance de la pénibilité (notamment celle des nuits) qui ne sont pas à proprement parler des mesures de revalorisations salariales.



Nos propositions en matière de revalorisations salariales

La CFDT-Météo distingue deux parties:

- (1) des mesures salariales MF de portée générale
- (2) des mesures salariales MF visant les agents gérés par l'Etablissement (ITM, TSM)

(1) Des mesures salariales MF de portée générale :

Elles concernent tous les personnels, les IPEF, les contractuels, les personnels administratifs et OE, les personnels techniques, etc. Elles permettent de lier la famille, d'entretenir une cohésion d'ensemble. A ce titre, nous sommes favorables à une prime commune à l'ensemble des salariés de Météo-France d'un montant égal pour tous.

La prime d'intéressement en est une.

Nous en soutenons une revalorisation.

(2) Des mesures salariales MF visant les agents gérés par l'Etablissement (ITM, TSM) :

Tenant compte du fait que les personnels dits communs (personnels administratifs et OE) bénéficient des mesures dites miroir ou reflet, équivalentes à celles mises en oeuvre à l'Aviation Civile, que les décisions concernant les IPEF sont prises ailleurs qu'à Météo-France, nous en venons aux mesures salariales MF visant les agents gérés par l'Etablissement (ITM, TSM).

Les mesures peuvent être essentiellement distinguées en 3 types :

- des mesures statutaires
- des mesures de ratios de promotions
- des mesures indemnitaires (des primes)

Les mesures statutaires ne nous paraissent aujourd'hui pas pouvoir faire l'objet de revendications accessibles à ce jour. Si des débats sur la fusion des corps ITM revenaient, en aucun cas nous ne pourrions considérer qu'il s'agit d'une mesure sociale.

Ceci étant, la CFDT-Météo n'est pas opposée par principe à toute fusion de corps. Elle avait même proposé une fusion des corps des IT avec le corps des IPEF.

Concernant les taux (ratios) de promotion, nous insistons sur la nécessité d'avoir des taux plus importants, notamment pour le corps des ingénieurs des travaux. L'amélioration des ratios est une mesure intéressante car elle bénéficie aux agents du corps dans la durée. Après plus de 40 ans passés dans la maison, partir en retraite avec un grade supérieur nous apparaît comme un droit. Question : qu'est-ce qui justifie que le corps des IPEF bénéficie systématiquement et depuis des années d'un ratio de 7 à 10 points plus élevés que ceux des ITM et TSM ?

La demande de création de postes CUT chez les ITM (améliorant le ratio du nombre de de postes fonctionnels / 2nd et 1^{er} grade) permet d'ouvrir des perspectives de carrière aux IDT. Cette mesure accélère le flux de promotion et fait gagner des indices, donc revalorise le corps.

20 postes supplémentaires ont été promis en 2013. Cette mesure est toujours en attente. La crédibilité de la direction est engagée.

Concernant les mesures indemnitaires (les primes) :

Nous revendiquons une revalorisation des « IPHA ».

Le cas des primes de nuit attire l'attention de la CFDT-Météo. Une nuit travaillée est payée directement sur la feuille de salaire une 'indemnité de nuit' (environ 8.75 euros pour une nuit). Nous en souhaitons une nette revalorisation.

La CFDT-Météo est favorable à ce que la part réservée à la modulation de l'ITS de seulement quelques-uns (**dite prime au mérite**) soit ré-intégrée dans la répartition globale de l'ITS. Le coût de cette mesure est 0 euro.

Sur l'ITS, compte-tenu du gel du point d'indice et des hausses de cotisations pour la retraite sur le traitement indiciaire (0,4 % du salaire ponctionné en cotisations en plus par rapport à l'an passé, et cela va être reconduit plusieurs années de suite), compte-tenu de l'inflation passée, compte-tenu que le traitement indiciaire représente peu ou prou 2/3 du salaire contre 1/3 aux primes, compte-tenu que certains personnels techniques ne peuvent maintenir le pouvoir d'achat que par ce moyen, une hausse de prime autour de 3,5 % paraît nécessaire. **Compte-tenu qu'un progrès de pouvoir d'achat de 0,5 % est souhaitable, 5 % de revalorisation sont nécessaires.**

Les propositions actuelles en sont loin.

Pour 2014, la discussion peut difficilement avoir lieu en 2015. Les comptes financiers de l'Etablissement vont être prochainement validés, puis disons-le comme ça, archivés.

Nous allons donc découvrir les mesures sociales obtenues par la direction d'ici la fin mars et pourrons les comparer à cette plate-forme revendicative.